

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2020

Délibération CA_20200925_004

Marchés de fourniture de carburants et de cartes accréditives pour les véhicules du SDIS de l'Indre : approbation du dossier de consultation et autorisation de lancement de la consultation.

VOTE : adopté à l'unanimité

5 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le dossier de consultation des entreprises, ci-annexé, relatif à la fourniture de carburants et de cartes accréditives pour les véhicules du SDIS est approuvé.

Article 2. Le président du conseil d'administration est autorisé à organiser la consultation des entreprises. La procédure d'appel d'offres ouvert est retenue.

Article 3. En cas d'appel d'offres infructueux et dans l'hypothèse où le dossier de consultation ne serait pas substantiellement modifié, le président du conseil d'administration est autorisé, pour chacun des lots de cette consultation, à :

- engager une procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique) si les conditions de l'article R2123-1 du code de la commande publique sont réunies;

- engager les négociations dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ou bien si seules des candidatures irrecevables ou des offres inappropriées ont été présentées ;

- engager une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert si les conditions de l'article R2123-1 du code de la commande publique ou bien celles mentionnées ci-dessus pour passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ne sont pas réunies.

DESCOUT Serge